

## PROCES-VERBAL

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Mardi 10 janvier à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le 5 janvier, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Olivier POIRAUD Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : 17

Nombre de votants : 23

**Présents** : Olivier POIRAUD, Alain CHAUFFIER, Aurélia LAURENT-BOURGOIN, Thierry ALLEAU, Mélanie CHAIGNE, Elisabeth DEGORCE, Francette SAIVRES, Stéphane BARILLOT, Cyril RIGAUDEAU, Kaïna GODEAU, Hervé PILARD, Charles MALINAUSKA, Florent KOSINSKI, Sarah BANCHEREAU, Charlène DIE, Erwan POURNIN, Julie LASNE.

**Absents excusés** : Nicolas GABILLIER, Béatrice GERARDOT DE SERMOISE, Muriel MOUNIER, Sylvain RIBEYRON, Gaëlle ADAM, Maxime GALENNE.

**Absents non excusés** : néant

**Pouvoirs** : Nicolas GABILLIER à Sarah BANCHEREAU, Béatrice GERARDOT DE SERMOISE à Thierry ALLEAU, Muriel MOUNIER à Olivier POIRAUD, Sylvain RIBEYRON à Alain CHAUFFIER, Gaëlle ADAM à Aurélia LAURENT-BOURGOIN, Maxime GALENNE à Julie LASNE.

**Secrétaires** : Thierry ALLEAU, Florent KOSINSKI.

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 13 DECEMBRE 2022

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal du conseil du 13 décembre 2022 qui leur a été transmis.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

## TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01.01.2023

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le tableau des effectifs au 01.01.2023.

CATEGORIE	FILIERE	BUDGETAIRE	EFFECTIVEMENT POURVU		EFFECTIVEMENT POURVU CONTRACTUEL	
			TITULAIRE		TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
A	Attaché principal	1	1			
C	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	3	3			
C	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1			
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
B	Technicien territorial	1	0	0	0	0
C	Agent de Maîtrise principal	2	1		1	
C	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1			
C	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	4	2	2		
C	Adjoint technique	12	4	8		
<b>FILIERE ANIMATION</b>						
C	Agent territorial d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1			
C	Agent territorial d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	1		1		
C	Agent territorial d'animation	3	2	1		
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>						
C	ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	3		3		
<b>Total</b>		<b>33</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

## AUTORISATIONS DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023

L'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité d'engager de nouvelles dépenses en investissement, avant le vote du budget, dans la limite du quart de l'inscription de l'année précédente (1/4 des propositions nouvelles du BUDGET 2022).

Le Conseil Municipal ayant décidé de voter le budget par chapitre, les montants proposés sont précisés dans le tableau suivant établi par chapitre ou opération selon la nomenclature M14.

Ces crédits devront obligatoirement être intégrés dans les crédits inscrits au budget 2023. Ils s'ajoutent aux crédits inscrits en reste à réaliser (et correspondant à de précédents engagements du conseil municipal).

Chapitres ou opérations	Libelle comptable	Crédits 2022	Autorisation proposée	Affectation sur article
Opération 098	Bâtiments communaux	937 925.74 dont RAR 2021 727 795.89 Propositions nouvelles 210 298.85	50 000.00	21318
Opération 0114	Voirie communale	471 751.50 Dont RAR 2021 52 223.18 Propositions nouvelles 419 528.32	100 000.00	2151
Opération 0129	Acquisition de matériel	43 699.14 Dont RAR 2021 18 230.94 Propositions nouvelles 25 468.20	10 000.00	2188
Opération 0146	Plantations	5 000.00	1 000.00	2121
Opération 0150	Groupe scolaire	14 269.20	2 000.00	2135

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## SIGNATURE DU NOUVEAU CONTRAT D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES

Le remplacement des équipements thermiques à l'école maternelle et la maison des associations implique la signature d'un nouveau contrat d'entretien.

Le nouveau contrat qui avait été transmis pour info lors du conseil du 13 décembre dernier est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Ce contrat qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023 est conclu pour une durée de 3 ans et est renouvelable par tacite reconduction par périodes d'un an.

Le montant annuel de cette prestation est fixé à 8 500.00 € HT, soit 10 200.00 € TTC (à comparer au montant prévu dans l'ancien contrat de 13 200.00 € TTC). Les règlements sont trimestriels.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

**AVENANT A LA CONVENTION DE FORMATION ET D'ASSISTANCE DU PERSONNEL A L'UTILISATION D'UN SITE INFORMATIQUE**

Le conseil d'administration du CDG79 a adopté de nouveaux tarifs lors de sa réunion du 12 décembre 2022. Les tarifs augmentent ainsi d'environ 4 % par rapport à 2019.

Le montant de cette prestation payé en 2022 était de 1 850.40 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cet avenant.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

**QUESTIONS DIVERSES**

**RENOUVELLEMENT DE COTISATION A ID79**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler l'adhésion à l'agence technique départementale ID 79 pour l'année 2023.

Le montant de la cotisation est fixé à 1 500.00 € pour les communes de 2001 à 5 000 habitants. Le montant de la cotisation au CAUE vient en déduction de cette cotisation (montant de 700.00 € voté en décembre 2022).

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

La séance se termine à 21 h 30.